

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Association de chasse Le Nemrod Club

Vendredi 19 Juin 2012 ; 18 h 30.
CROSSMA

Présents :

Environ 20 personnes dont :

PIERRE-CHARLES Louis – Président du Nemrod

CASSILDE Frantz - Président ONCFS

MITRAIL Maurice

LAMEYNARDIE Jacques

REBILLOUT Alain

REBELLANT Alain

MINOT Charles

FARAH Max

JEANNET André

JACQUES René

YACOUB Georges

CHRISTOPHE-HAYOT Gilbert

DEVAL Felix

NEY Emmanuel

LUILET Modeste

LAUNE Patrice – PNRM

BERTÉ Sylvia – Impact Mer / UAG

DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par le mot de bienvenue de Mr Pierre Charles Louis, Président de l'association de chasse le Nemrod Club.

Il présente son association dont la capacité d'accueil maximale est de 65 membres mais dont l'effectif actuel est de 60 membres.

Le Nemrod gère un lot de chasse situé en partie sur le DPM à proximité de la rivière Lézarde et en partie sur un terrain dont ils sont propriétaires (Gaigneron, en face de l'aéroport) ce qui représente une surface totale de 41Ha.

Il évoque les conséquences à long terme (20 ans) pour leur lot et pour le milieu d'un aménagement inconsideré : l'ouverture d'un canal non réfléchi en amont ayant entraîné l'envahissement de la mangrove par des plantes étrangères à ce milieu (jacinthes d'eau, cocotiers, amandiers, bambous) et un ensablement de la zone. Les chasseurs de l'association ont dû s'atteler à la réhabilitation du terrain avec leurs moyens propres, sans aide extérieure.

Enfin il souligne leur implication dans la préservation de l'environnement, et leur soutien au projet de réserve naturelle si leur activité est maintenue.

Mr Frantz Cassilde, précise qu'il est là en tant que membre du Nemrod et chasseur, mais que bien entendu il suit de très près le déroulement de ce projet en tant que président de la FDC.

Mr Laune (responsable service Protection et Aménagement du territoire au PNRM) présente ensuite un bref historique du projet (3 phases):

- diagnostic puis présentation de l'avant projet dans les 4 communes concernées et validation par le conseil régional
- définition du parcellaire
- concertation avec l'ensemble des usagers (phase qui se déroule actuellement).

Il insiste sur l'importance de la prise en compte des activités déjà présentes sur le territoire pressenti pour l'établissement de la réserve.

Mme de Gaulejac, chef de projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'intérêt de la démarche de consultation qui est de faire réellement participer les acteurs au processus de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa : les informer, prendre en compte leurs attentes, leurs préoccupations. Une implication réelle des acteurs est le garant de la réussite d'un tel projet.

Les modalités de la concertation sont présentées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur et au sein de chacune des associations de chasse. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, une concertation globale sur la chasse réunira un représentant de chacune des associations, ou les propositions communes seront examinées.

Le processus est transparent ; un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, consultable sur un site internet du PNRM :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Mme de Gaujelac présente une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage. Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

Avant de procéder à la consultation, les participants sont invités à s'exprimer au sujet de d'éventuelles observations ou questions qu'ils auraient souhaité formuler à ce stade de la rencontre.

Les participants soulignent la priorité de réaliser un dragage de la rivière Lézarde. Actuellement, l'embouchure est obstruée, les débordements de boue et de sable sont fréquents, amenant divers macrodéchets (sacs et bouteilles en plastique, bambous..) sur leur terrain, qui est de ce fait fréquemment inondé.

Le remplacement de la drague (qui fonctionnait auparavant toute l'année) par une suceuse ne suffit pas, et les chasseurs souhaitent que soit remise en place la drague. Un dragage du canal Levassoire et de Rivière Salée leur paraît également nécessaire.

Cette requête, récurrente de la part des différents acteurs, pourra être examinée et une solution envisagée grâce au plan de gestion de la réserve.

La consultation des acteurs débute ensuite, sous forme de questions ouvertes adressées aux participants.

- Implication dans le projet de réserve régionale

Les chasseurs présents indiquent qu'ils mènent déjà une action de nettoyage régulière. Ils seraient prêts à participer à une opération de nettoyage de grande envergure, en préalable à l'établissement de la réserve, néanmoins ils rappellent que la priorité devrait être de curer régulièrement la Lézarde (l'embouchure étant obstruée, ils observent un reflux permanent de déchets provenant des bassins versants dans la mangrove), de sensibiliser les riverains et de faire appliquer les normes en matière de rejets de déchets (ex : pas de carcasses de voiture à moins d'1m de la rivière).

Les participants insistent sur l'importance de curer la rivière en priorité, avant d'envisager le nettoyage de la zone.

Ils estiment aussi qu'il faudrait agir afin de diminuer l'impact des rejets de stations d'épuration parfois vétustes ou sous-dimensionnées.

Un tel projet permettrait de disposer de moyens d'action prioritaire sur les stations de ces zones. Cette action viendrait en complément à celles entreprises par le contrat de baie de Fort-de-France, qui œuvre notamment pour la réduction des impacts provenant des bassins versants.

- Développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

Les chasseurs du Nemrod Club présents à la réunion seraient d'accord pour participer au développement d'actions communes avec l'organisme qui aura en charge la gestion de la réserve, telles que :

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques
- Action d'information du public
- Echanges de données (plan cynégétique)
- Participation de l'organisme gestionnaire à l'élaboration du plan de chasse

Les chasseurs souhaitent être représentés au comité de gestion de la réserve. L'ensemble des participants à la réunion convient du fait qu'il serait pertinent que ce partenariat se fasse par le biais de la Fédération De Chasse. Il est possible d'envisager que soient présents au comité de gestion 1 représentant de la FDC et 1 ou 2 représentants d'associations de chasse, dont les modalités de choix seront à définir par les chasseurs eux-mêmes.

L'accueil du public devra respecter les périodes de reproduction des espèces d'oiseaux présentes.

- Avifaune

Les espèces sont chassées en fonction du passage. Il s'agit d'oiseaux migrateurs.

- Déplacement des chiens

Les chiens sont transportés en voiture ou tenus en laisse.

Après discussion, les chasseurs présents sont d'accord pour tenir leurs chiens en laisse dans la zone de réserve. La proposition "les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone de réserve naturelle régionale, en dehors des lots de chasse" conviendrait, ceci afin d'éviter que d'autres usagers aient leur chien en liberté dans la réserve.

- Zone tampon

Le lot de chasse du Nemrod Club présente une zone tampon d'environ 9Ha. La chasse y est interdite et l'association y exerce un rôle de gardiennage.

Un participant indique ne pas être contre le principe de pérennisation d'une zone tampon mais ne souhaite pas que l'emplacement de cette zone tampon soit fixe. En effet, selon l'évolution du terrain, la zone tampon actuelle peut à l'avenir devenir une zone de chasse, tandis que la zone de chasse actuelle peut être réduite. Garder une superficie comprise entre 5 et 10Ha en zone tampon serait envisageable.

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (plumage + chant, en particulier limicoles)

De telles formations seraient intéressantes, d'autant plus que toutes les espèces ne sont pas présentées lors du passage du permis de chasser, notamment les espèces migratrices.

- Nombre maximal d'adhérents

Les statuts de l'association Le Nemrod Club prévoient un nombre maximum de 60 adhérents.

- Impacts des différentes activités

Les participants déplorent d'importantes pollutions liées aux activités pratiquées au niveau des bassins versants. Ils estiment nécessaire de mener des actions de prévention et de faire respecter la réglementation en matière de rejets des déchets au niveau du bassin versant afin que soit préservée la qualité des eaux dans la zone concernée par le projet de réserve.

Les adhérents signalent un impact négatif de la pratique de la pêche aux crabes sur leur activité. Selon eux, celle-ci a lieu toute l'année et ceux qui la pratiquent dérangent les oiseaux.

Les participants ne sont pas favorables au développement d'activités de tourisme sur la zone, qui peut générer un dérangement des espèces (bruit, lumière des visites nocturnes) notamment pendant la période de reproduction de l'avifaune.

Ils souhaiteraient un zonage et une définition de périodes afin de limiter l'impact de la fréquentation.

Un participant indique que le tourisme est source de pollution.

Des actions d'information et de sensibilisation au respect du milieu sont nécessaires.

La fréquentation de la zone peut être gérée avec les sociétés d'écotourisme par la création d'une charte environnementale. Cette charte permettrait au société d'obtenir un écolabel afin d'exercer leur activité.

Les chasseurs souhaiteraient qu'il y ait un balisage des circuits de kayaks afin que les promenades soient encadrées et que le dérangement des oiseaux soit minimum.

Plusieurs participants signalent que la pratique de l'activité kayak sur la rivière Lézarde peut s'avérer très dangereuse. En effet, même lorsqu'il ne pleut pas sur la zone, cette dernière peut connaître de rapides et importantes crues, dues à des précipitations ayant lieu sur les bassins versants. Ils estiment qu'il faudrait interdire la navigation sur la rivière pendant la période d'hivernage. Il en va de même pour la rivière Salée.

- Perception du projet

Le choix d'une réserve « régionale » où les décisions restent locales est apprécié.

Un participant s'inquiète de l'avenir du projet, du fait de l'augmentation de la capacité de l'aéroport (accueil de l'A380, agrandissement piste).

L'aéroport est situé dans la zone tampon du projet. Lorsque la réserve naturelle régionale sera effective, elle constituera une force d'incitation dans les dialogues avec les partenaires situés en zone tampon pour la mise en place de mesures environnementales.

- Proposition « la chasse est interdite dans la réserve naturelle de Génipa en dehors des zones de chasse actuelles où elle se pratique selon la réglementation en vigueur »

Les chasseurs présents n'adhèrent pas tous à cette proposition. En effet, ils sont soucieux de la situation des jeunes chasseurs, dont le nombre est en augmentation, venant de passer leur permis et qui ne pourraient pas s'inscrire dans une association existante. Ils souhaitent conserver la possibilité de créer un terrain de chasse si cela s'avérait nécessaire.

Ils considèrent le développement urbain plus préjudiciable à la mangrove que leur activité de chasse. La priorité serait de réguler ce développement et de ne pas autoriser l'installation de zones industrielles et de zones d'activités sur les secteurs de mangrove.

La réunion se termine à 21 h.